République Française

Commune d'ARGOULES

Pen bres en exercice: 11

Présents: 10

Séance du 24 septembre 2024

Votants: 10

Le 24 septembre 2024 l'Assemblée régulièrement convoquée le mercredi 18 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Claude PATTE

<u>Sont présents:</u> Sylvie BRUTEL, Françoise CORBILLON, Dorothée HAUTBOUT, Patrick HOUZIAUX, Dominique LOEUILLET, Claude PATTE, Marie-Paule POUPART, Valérie PRIEZ, Eliza ROHAUT, Eric VAN OOST

Représentés:

Excuse: Bernard HENNION

Absents:

Secrétaire de séance: Françoise CORBILLON

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 2 avril 2024 n'ayant apporté aucune observation a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibération : Vente de l'immeuble sis 3 route de Vron à SCI Le Gros Tilleul
- Délibération : Vente de la parcelle AC131
- Délibération : Signature de la convention de gestion, de suivi et d'entretien des itinéraires de randonnées avec le Département.
- Délibération : Désignation d'un délégué à la protection des données
- Entretien des espaces communaux
- Organisation du repas des aînés et de la cérémonie du 11 novembre
- Fêtes de fin d'année : colis des aînés et cadeaux aux enfants
- Ouestions diverses

Objet: Vente du bien vacant 3 route de Vron - DE 2024 20

Votes: Pour: 10 Abstention: 0 Contre: 0

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°19_2024 du 25 juin 2024 et informe les membres du Conseil Municipal que la SCI LE GROS TILLEUL située 2 rue Verte à Argoules se porte acquéreur du bien communal cadastré section AC n°43 sis au 3 route de Vron à Argoules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre l'immeuble mentionné ci-dessus à la SCI LE GROS TILLEUL au prix de 3 230€ auquel s'ajoutent les frais d'enregistrement et autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à la vente.

Objet: Vente de la parcelle numéroté 31 de la section AC - DE 2024 21

Votes: Pour: 10 Abstention: 0 Contre: 0

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des riverains lui ont signifié leur intérêt pour l'achat de la parcelle numérotée 31 de la section AC de 875 m2 appartenant à la Commune et située dans la zone Nj (naturelle et non constructible) du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe de la vente de ce terrain sous réserve des propositions financières ultérieures.

Objet: signature d'une convention de gestion, de suivi et d'entretien des intinéraires de randonnée entre la Commune et le Département - DE 2024 22

Votes: Pour: 10 Abstention: 0 Contre: 0

Monsieur le Maire expose que la Commune pourrait bénéficier d'une aide technique et financière apportée par le Département pour l'entretien de ses itinéraires de randonnée, circuits classés de niveau 1 et 2 (circuit de Valloires).

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention qui mentionne les engagements de la Commune et du Département.

Objet: Résiliation de la mutualisation du service DPO - DE 2024 23

Votes: Pour: 10 Abstention: 0 Contre: 0

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune adhère au service Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du Syndicat AGEDI et qu'un délégué à la protection des données (DPO) avait été nommé par délibération du 4 juillet 2018.

Or, par courrier du 1er juillet 2024, le Syndicat a fait part de sa décision d'arrêter cette mission au 31 décembre 2024.

Il est revient donc à la Commune de nommer un nouveau DPO.

Monsieur le Maire informe que Somme Numérique propose son assistance dans le cadre d'un dispositif de protection des données.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise le Maire à signer une convention avec Somme Numérique dans le cadre du RGPD.

Entretien des espaces communaux :

Monsieur le Maire, rappelle que dans les questions diverses de la réunion du 25 juin 2024, l'entretien des espaces communaux et notamment du cimetière devenait un sujet de controverse. Le recrutement des saisonniers étant difficile, une entente a été trouvée avec les entreprises suivantes : Vert Bocage se charge désormais du fauchage à la périphérie de la commune deux fois par an et l'entreprise HUMBLET, sur demande, accompagnée du personnel technique entiendra le centre de la commune et notamment le cimetière.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette solution ainsi proposée.

Organisation de la cérémonie du 11 novembre et des fêtes de fin d'année :

La commémoration du 11 novembre aura lieu à 11 h 00 au Monument aux Morts et sera suivie du verre de l'amitié à la salle communale. A 13 h 00, le traditionnel repas des aînés sera offert aux administrés concernés et servi aux Jardins de Valloires.

Concernant les fêtes de fin d'année : Le 14 décembre à 10 h 30 à la salle communale, le goûter de noël réunira les aînés et les enfants de la commune, au cours duquel ils recevront colis et cadeaux. Les voeux à la population se dérouleront le 11 janvier 2025 à 11 h 00 à la salle communale.

Questions diverses:

Mme PRIEZ fait savoir que la pompe à incendie située rue d'En Haut continue de se déteriorer. Un diagnostic pourrait être envisagé pour lui apporter la rénovation nécessaire. Cette question sera mise à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion.

Le Maire.

Claude PATTE

Séance levée à 20 h 08 La Secrétaire,

Françoise CORBILLON